

Échéancier concernant les élections des représentants des parents d'élèves - 2019/2020



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Date	Quoi faire ?	Comment le faire ?
Avant la rentrée scolaire (dans l'idéal, au moment du dernier conseil d'école)	Création du bureau des élections 2019-2020	Composition de ce bureau : le directeur, un enseignant de l'école, 1 ou 2 parents sans oublier le DDEN de votre école/secteur
Au moment de la rentrée ou les 1ers jours qui suivent	Lancer un appel à candidatures	Faire un mot dans le cahier de liaison
Entre le jour de la rentrée et le vendredi 20 septembre (20 jours maxi avant les élections)	Tenue de la réunion du bureau des élections	Décision de la date des élections (vendredi 11 ou samedi 12 octobre) + établir les dates pour le dépôt des listes et la distribution des bulletins de vote Réunion avec les listes des parents d'élèves Officialisation du calendrier électoral

Date	Quoi faire ?	Comment le faire ?
Lundi 30 septembre <i>(10 jours maxi avant les élections)</i>	Dépôt des listes Réception des bulletins de vote (si fédérations de parents)	La (les) liste(s) électorale(s) doivent indiquer : nom+prénom+adresse des parents Utiliser Base élèves (édition de listes). Bien indiquer qui est titulaire, qui est suppléant.
Jeudi 3 octobre	Liste électorale mise à jour + liste d'émargement Afficher la(les) liste(s) dans un lieu pertinent (panneau d'affichage...)	Les parents peuvent vérifier qu'ils sont présents sur la liste des électeurs
Vendredi 4 octobre	Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	
	Envoi des bulletins de vote auprès des familles (avec la profession de foi si elle existe) + note explicative de l'IA + note explicative simplifiée mutualisée par le Sgen-CFDT	Envoi par voie postale aux parents qui n'habitent pas avec les enfants (<u>jusqu'à 4 jours avant les élections</u>)
Entre le lundi 7 octobre et le vendredi 11 octobre	Vote par correspondance	Si vous optez pour le vote par correspondance, vous devez stocker, avant le vendredi 11, toutes les enveloppes à part de l'urne qui servira au « vote direct » (ce n'est seulement qu'au moment de la fermeture du vote direct que vous pourrez rajouter les enveloppes du vote par correspondance).

Date	Quoi faire ?	Comment le faire ?
Le vendredi 11 octobre (ou samedi 12) JOUR J	Ouverture du bureau de vote Dépouillement Officialisation résultats : sièges... Ecrire un compte-rendu dans le procès verbal Afficher les résultats dans l'école + envoyer l'annexe III à l'IA A prévoir: une urne (à demander à la mairie... ne pas oublier le cadenas), si possible un isoloir (dans les grands groupes scolaires)	Bien indiquer aux parents les horaires d'ouverture et de fermeture du bureau de vote Vérifier que le nombre d'enveloppes correspond au nombre de votants (par correspondance et dans l'urne le jour J) Noter les informations essentielles : nombre d'inscrits, nombre de votants, nombre de blancs, de nuls... et le nombre des voix pour chaque liste Remplir l'annexe III envoyée par l'IA – la renvoyer par email ou par fax Signature des participants au bureau A demander à la mairie, ne pas oublier de demander le cadenas.
Avant le mercredi 16 octobre (<i>5 jours maxi après officialisation des résultats</i>)	En cas de désaccord des résultats, recours auprès de l'Inspecteur d'Académie	Lettre recommandée avec accusé de réception par la(les) liste(s)
15 jours après les résultats des élections	Tenue du 1 ^{er} Conseil d'Ecole	A l'ordre du jour : résultats des élections